

**SEANCE DU 25 MAI 2020**

FB/LN/CJ n°2020/08

Objet de la délibération :

**OBJET****FIXATION DU NOMBRE DE  
MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (CCAS)****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**

Présents : 29

Pouvoir : 0

Votants : 29

Date de la convocation :  
19/05/2020

L'an deux mille vingt, le 25 MAI à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaients présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER-BRACHET Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claire CLAIREMBAULT a été désignée comme secrétaire de séance.

VU les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui disposent que le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil municipal et précisent que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le Conseil municipal parmi ses membres, et l'autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le Maire.

Il est proposé de fixer à **12** le nombre des membres du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

- de fixer la composition du Conseil d'administration ainsi qu'il suit :
- du Maire, Président de droit,
  - de **6 élus** au sein du Conseil municipal d'Epernon,
  - de **6 membres** nommés par le Maire. « Au nombre de ces membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200525-2020\_05\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

Notification : 27/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 25 mai 2020

Le Maire,

F. BELHOMME